



**LES REGLES GRAPHIQUES**

**ACCES ET STATIONNEMENTS**

- Réaliser deux places de stationnement privatif sur la parcelle par logement (hors locatif social), dont une sur l'accès automobile qui doit rester non clos. En fonction de la surface de plancher du projet, une troisième peut être exigée, selon les dispositions réglementaires du PLU.
- Accès automobile devant permettre le stationnement extérieur (pas de garage ni de préau, mais pergola autorisée) d'un véhicule. Emplacement non clos et emprise figée. Emplacement non clos et emprise glissants le long de ce linéaire, avec stationnement direct possible. Pas d'autre accès automobile autorisé sauf en cas de garage implanté à l'alignement de la voie de desserte sous réserve que l'accès à ce garage n'interrompt pas de bande publique plantée, de stationnement public ou d'urgence technique (exemples : coffret électrique, candélabre). En fonction de la configuration du projet et du gabarit de la voie, il pourra être exigé un retrait de la porte de garage.

**CLOTURES EN LIMITE DE VOIES ET D'ESPACES PUBLICS**

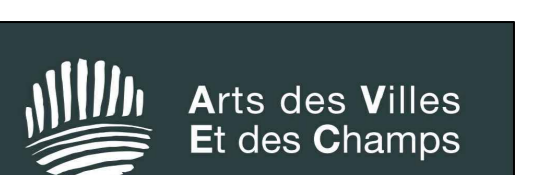
- Clôture grillagée doublée d'une haie bocagère (réalisée par l'aménageur)
- Clôture grillagée doublée d'une haie arbustive (réalisée par l'aménageur)
- Clôture minérale

Département du Maine et Loire  
 Saint-Lambert-La-Potherie  
 ZAC de Gagné

PLAN DES PRESCRIPTIONS		Echelle : 1/500e	
		N° : 1	
Ind.	Modifications	Date	Conçu Dessiné Verif.
A	document initial	janvier 2017	L.C. S.D. L.C.
B	document modifié	Mars 2018	L.C. S.R. L.C.
C	dossier de réalisation	Mai 2018	L.C. S.R. L.C.
D	projet	avril 2019	L.C. C.F. L.C.
F	Prescriptions	Jun 2020	L.C. M.G. L.C.



URBANism  
 Agence Val-de-Loire  
 Zone Espace - Rue des Petites Granges  
 49 400 SAUMUR



SCP CHAUVEAU & ASSOCIES  
 Géomètres-Experts Fonciers  
 Bureau d'études V.F.A.D.